



Études océan Indien

49-50 | 2013

Archipels créoles de l'océan Indien

Traces de l'engagisme de 1933 à La Réunion et à Rodrigues

Florence Callandre et Christian Barat



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/oceanindien/1897>

DOI : [10.4000/oceanindien.1897](https://doi.org/10.4000/oceanindien.1897)

ISSN : 2260-7730

Éditeur

INALCO

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2013

ISBN : 978-2-85831-215-3

ISSN : 0246-0092

Référence électronique

Florence Callandre et Christian Barat, « Traces de l'engagisme de 1933 à La Réunion et à Rodrigues », *Études océan Indien* [En ligne], 49-50 | 2013, mis en ligne le 23 septembre 2015, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/oceanindien/1897> ; DOI : [10.4000/oceanindien.1897](https://doi.org/10.4000/oceanindien.1897)

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.



Études océan Indien est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Traces de l'engagisme de 1933 à La Réunion et à Rodrigues

Florence Callandre et Christian Barat

- 1 Après le rapatriement des Antandroy à Madagascar, en 1930, et le refus des autorités coloniales françaises de la Grande Ile de pourvoir à une nouvelle demande réunionnaise de travailleurs engagés, les grands propriétaires de La Réunion, qui avaient besoin de main-d'œuvre pour leurs champs de canne à sucre (habitations, propriétés) et leurs usines sucrières (établissements) se tournèrent vers Rodrigues (cf. Fuma 2008). Suite à des négociations menées entre les colons réunionnais et l'autorité britannique, plusieurs centaines de Rodriguais furent recrutés, placés d'un commun accord avec le gouverneur de l'Ile Maurice, sous le régime du décret du 27 août 1887, qui réglait l'immigration à La Réunion.
- 2 Monsieur Vincent Boyer de La Giroday, président de la Chambre d'agriculture, président du Syndicat des employeurs de main-d'œuvre agricole de la Réunion, vint, en personne, à la sortie de la messe de l'Église Saint-Gabriel à Rodrigues, faire une proposition d'engagement de trois ans aux Rodriguais pour venir travailler sur les exploitations agricoles à La Réunion. Intégré à Maurice, Rodrigues comptait 8 202 habitants en 1931. Un peu moins de 5 000 catholiques relevaient de Saint-Gabriel où se situait cette église principale au sommet de l'île, tandis que les fidèles restants se partageaient entre les deux autres chapelles. C'est sans doute l'une des raisons qui explique que Vincent Boyer de la Giroday, aidé de ses recruteurs rodriguais, ait choisi, en 1933, la sortie de cette messe pour recruter massivement.
- 3 D'après la lettre du mardi 21 février 1934, que le chef de service de l'Immigration a écrite au gouverneur de La Réunion¹, lettre que nous avons retrouvée aux Archives de La Réunion, grâce à l'historien Sudel Fuma, un certain Charles Félicité, Rodriguais recruté par le Syndicat des exploitations agricoles de La Réunion, est chargé de convaincre les travailleurs des avantages qu'ils obtiendraient à l'île de La Réunion. Devenu l'intermédiaire des colons réunionnais, il vante la beauté de La Réunion et ses nombreuses ressources. Il disait notamment que « *tout y était meilleur marché qu'à*

Rodrigues, que l'on ramassait les poulets dans la forêt tant il y en avait, que la toile était pour rien, qu'on ne la vendait pas au mètre ou à l'aune, mais par coupe et pour quelques sous »².

D'après l'historien rodriguais Noël Allas de Mon Plaisir,

« ces gens-là ne sont pas partis parce qu'ils voulaient aller à La Réunion mais parce qu'ils ne voulaient pas rester ici et on leur a fait des offres alléchantes comme celles qu'on faisait aux coolies de l'Inde. À Maurice, on soulevait des pierres et on pouvait voir de l'or. Vu que les Rodriguais étaient self-suffisant, c'est-à-dire auto-suffisants, c'est-à-dire qu'ils produisaient tout ce qu'ils consommaient. Le Rodriguais a toujours une petite ferme. Alors on lui disait : "Il y a des cabris à l'état sauvage ; de la volaille partout ; des bœufs dans les bois... Là-bas, on a beaucoup d'argent." C'était bien alléchant et à ce moment-là, ces Rodriguais-là qui étaient dans une situation de ras-le-bol à Rodrigues trouvaient que c'était l'Eldorado à côté de ce qu'ils vivaient ici. Justement, il y avait une certaine amertume du Rodriguais sur la façon dont il était traité à Maurice. Ces Rodriguais réclamaient le droit de vote et voulaient être représentés au Conseil National à Maurice, il n'y avait aucune autorité à qui adresser leurs doléances et leurs aspirations n'étaient pas prises en compte. Ils n'avaient pas droit à la parole et c'était une période de ras-le-bol. À La Réunion, on avait besoin de main-d'œuvre pour les champs de canne à sucre. [...] On a fait venir des agents à Rodrigues qui ne connaissaient pas bien Rodrigues et on a fait alors appel à des Rodriguais pour servir d'intermédiaires auprès des autres Rodriguais afin de les amadouer et de les faire aller vers La Réunion. Il y a eu un certain Félicité et quelqu'un du Sud-Est et un de l'Est et ces gens-là avaient pour rôle de passer chez les gens pour leur proposer de travailler et d'aller vivre là-bas avec des promesses très alléchantes... des chèvres en liberté par milliers et à chaque fois qu'on voulait manger de la chèvre, il suffisait d'en attraper et même des bœufs sauvages. Comme le Rodriguais s'attachait beaucoup à sa ferme, à ses animaux... Le Rodriguais ne travaillait pas encore pour un salaire à l'époque. Il était payé en nature : de la farine, du maïs en grains, de l'huile de palme, etc. Chaque mois le Département de l'Agriculture qui était contrôlé par un Anglais proposait de tuer un taureau pour donner un morceau, deux ou trois livres aux travailleurs en guise de salaire. Et alors on disait aux Rodriguais qu'ils auraient à La Réunion, de très gros salaires. »

- 4 Noël Perrine, arrivé à La Réunion, en 1933, à l'âge de onze mois, avec son père, l'un des engagés rodriguais, nous avait dit en 2011 que le prêtre de l'époque avait déconseillé à ceux qui avaient déjà fondé une famille d'accepter la proposition d'embauche à La Réunion qui leur était faite. Nous apprenons dans un ouvrage paroissial, *Cinquantième anniversaire de notre cathédrale* (Nagapen 1990), que ce prêtre était le Père Eugène Legault, un jeune Canadien arrivé en 1929, qui souhaitait rendre visite aux habitants de Rodrigues afin de « les connaître, pour les aimer mieux et leur faire du bien ».

« En 1904, Charles William Brebner et le capitaine Hilaire Ferrat s'associèrent pour acheter le *Secunder* qui assura principalement le transport du courrier et des marchandises à Rodrigues. Le *Secunder* souvent subventionné par le gouvernement fut ainsi le premier bateau régulier sur Rodrigues avec un voyage tous les deux mois jusqu'à l'année 1934. [...] À Rodrigues, on ne prononçait pas *Secunder* mais "Sikendère". Ce bateau était, paraît-il, très lent. Le voyage inter-îles durait donc des jours et des jours. "Li ti ène bateau lempate", disait-on de lui. Quand on parle du *Secunder* dans l'île, les moins jeunes racontent qu'un Rodriguais, souffrant d'une claudication qui le faisait traîner le pied droit fut surnommé "Sikendère, parski li ti casse patte." » (Moreau 2002).

- 5 Benjamin Gontran, « Sir Ben », dont les souvenirs sont contés dans *Sir Ben raconte Rodrigues* (2007), nous a reçus à Port-Mathurin, dans la varangue de sa case créole, décorée de tableaux, peints par l'un de ses frères, sur les danses et les musiques traditionnelles de Rodrigues :

« On a quatre fois vingt ans... Je suis né le 27 octobre 1932, à Saint-Gabriel. Les gens avaient beaucoup d'enfants à cette époque. Aussi étrange que ça puisse paraître, je m'appelle Benjamin tout en étant l'aîné de la famille. Je ne sais pas pourquoi on m'a appelé Benjamin. Sans doute parce qu'on pensait que je serais le premier et le dernier mais ma mère a eu 9 enfants après moi. Nous sommes une fratrie de 10. J'ai enseigné l'anglais, l'arithmétique, le français, les jurons... On dit que personne ne dit de plus gros jurons que les Rodriguais. Pendant un siècle, l'île Rodrigues n'a été servie que par six bateaux. Voyez. Il y en avait un qui s'appelait Sekunder. C'était un bateau qui prenait quatre jours et quatre nuits pour faire le trajet Rodrigues-Maurice. On s'est basé sur Sekunder pour faire une sorte de ti'séga de petit chant. Autrefois, on chantait quand on transportait du sable, du maïs ou quand on plantait les haricots, par exemple. Naturellement quand c'était la montée, on allait plus doucement et on chantait ceci :

“Ayo mo ti possible prend courage.
Guettez comment li allé lor de l'eau
(bis) Li allé lor de l'eau Sekunder”. »

- 6 Nous lisons dans L'histoire maritime de l'île Rodrigues de Chantal Moreau (2002) : « En 1931, le Commandant Booker, directeur des services maritimes à Maurice décida d'améliorer l'infrastructure désuète du Port de Rodrigues en faisant agrandir la jetée et moderniser le système de dragage ». Lilian Berthelot nous apprend, dans son Abrégé de l'histoire de Rodrigues, « une île affranchie »³, qu'à cette époque, d'une part, le gouvernement britannique lui-même favorisait l'émigration des Rodriguais dont l'accroissement démographique était jugé « très important ». Amédée Nagapen (1990 : 13) écrit « que la population de Rodrigues, au recensement de 1931, s'élevait à 8 202 habitants ». D'après Noël Allas, « la question de la surpopulation de l'île, ça c'était écrit, mais en 1933, la population rodriguaise était de 2 500 à 3 000 habitants. C'était pas beaucoup. La démographie à Rodrigues a été galopante à partir de 1950. Il n'y a jamais eu de surpopulation à Rodrigues, jamais, jamais ! ».
- 7 Les bateaux de la compagnie néerlandaise de navigation Koninklijke Paketvaart-Maatschappij (KPM), transcrit en anglais par Royal Packet Navigation Company, ont navigué dans l'océan Indien de 1888 à 1966. Des bateaux de cette compagnie faisaient escale. Des navires de la compagnie hollandaise KPM mouillaient à Port-Mathurin en 1933, 1934 :

« Sir Wilfred Jackson, gouverneur, visita Rodrigues en 1931 et rapporta au secrétaire d'état qu'il faudrait améliorer le système de communication avec l'île afin de mieux écouler les produits locaux et aider à l'émigration. Dans la foulée, il fut décidé que les navires de la KPM, ligne hollandaise, mouillent désormais régulièrement à Port Mathurin. L'opinion qui prévalait au gouvernement était que Rodrigues souffrait de limites de toutes sortes et que la population augmentait de manière alarmante » (Berthelot 2009 : 77-78).

Le vendredi 11 août 1933, le gouverneur de l'Île de Réunion écrit au gouverneur de l'île Maurice et dépendances à Port-Louis :

« Par le S.S. “Barentz” sont arrivés à La Réunion lundi 7 août, 294 laboureurs rodriguais accompagnés de leurs familles. Ils ont fait un excellent voyage et ont débarqué en parfaite condition. J'ai l'honneur de vous remercier d'avoir bien voulu autoriser ce recrutement et d'avoir ainsi pris en considération la demande de la Colonie de La Réunion. Mon administration aura à cœur de protéger vos ressortissants d'une façon efficace et de veiller à l'exécution complète des contrats. Je profite de la circonstance pour vous exprimer combien j'ai été sensible à tout ce que le Magistrat de Rodrigues M. Brouard a fait pour mon délégué M. Legras lors de l'accident qui lui est arrivé et qui n'aura pas de suites grâce à l'habileté du Dr

Madge.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma haute considération.

Signé : L. Fabre »

- 8 Nous avons retrouvé une trace de l'arrivée de 300 immigrants rodriguais à La Réunion dans l'un des quatre télégrammes concernant le *Van Spilbergen*, un autre vapeur de la KPM., adressés par le capitaine du Port au gouverneur de La Réunion, à Hell-Bourg et au chef de service de l'Inscription maritime à Saint-Denis. Les deux premiers déposés le 28 août 1933, à 12 heures 20, ont le même contenu : « *Vapeur Van Spilbergen mouille au Port à 12 h 15 venant de Maurice, avec 300 émigrants de Rodrigues* ». Les deux autres déposés le 28 août 1933, à 16 heures, ont le même contenu : « *Vapeur Van Spilbergen fait route pour Lourenço-Marquez à 15 h 35* »⁴ Au total, plus de 500 Rodriguais débarqueront à La Réunion.
- 9 Le 21 août 1933, le gouverneur de La Réunion écrit à Monsieur le Directeur du C.P.R. (Saint-Denis), Monsieur le Directeur du service de Santé (Saint-Denis), Monsieur le Chef du service de l'Immigration (Saint-Denis) (lettre n° 1129) :
- « Il m'est agréable de vous prier de vouloir bien transmettre les remerciements des employeurs et de la Chambre d'agriculture de La Réunion aux agents de votre service pour l'activité et le dévouement dont ils ont fait preuve à l'occasion de l'arrivée des immigrants rodriguais dans la colonie.
- Signé : L. Fabre »
- 10 Dès leur arrivée au Port de la Pointe des Galets, les Rodriguais étaient conduits par train au Lazaret de la Grande Chaloupe pour une brève quarantaine. La lecture des courriers des autorités de La Réunion (gouverneur, chef du service de l'Immigration, consul de Sa Majesté britannique, président du Syndicat des employeurs, chef du service de Santé...), de Maurice (gouverneur, consul de France...), de Rodrigues (magistrat...) nous a permis d'avoir une idée de leur répartition, sur les « habitations » (propriétés) de canne à sucre et les « établissements » (usines) sucriers de leurs engagistes, avec des listes de leurs noms et matricules :
- Société des Sucrieries coloniales ;
 - Monsieur Paul Chate ;
 - Monsieur Vincent Boyer de la Giroday, La Révolution, à Sainte-Marie ;
 - Société anonyme Adam des Villiers de l'Établissement la Mare à Sainte-Marie ;
 - Propriété La Mar ;
 - Monsieur Armand Barau à Sainte-Marie ;
 - Société de La Convenance à Sainte-Marie ;
 - Monsieur Hyacinthe Barau à La Vigne à Sainte-Suzanne ;
 - Société anonyme Adrien Bellier ;
 - Établissement Bois-Rouge à Cambuston ;
 - Société de l'Établissement du Quartier Français ;
 - Monsieur Candassamy Manicon à Quartier Français ;
 - Monsieur Ivrrin Payet, Rivière du Mât, Saint-André ;
 - Monsieur Raphaël Vidot - Saint-André ;
 - Monsieur André Dupont - La Paix à Bras-Panon ;
 - Propriété Morange - Bras-Panon ;
 - Sainte-Anne ;
 - Grand Bois ;
 - Établissement Stella ;
 - L'Eperon ;
 - Monsieur Frédéric de Villèle à Saint-Gilles-les-Hauts ;

- Propriété de Villèle ;
- Propriété Zelmar.

- 11 Fin novembre 2011, nous avons rencontré à Bras-Panon, la doyenne des engagés, Madame Yves Larose, née Béatrice Roussety, âgée de 103 ans, avec ses filles Hélène Larose et Nicole Ratenon. Yves Larose et Béatrice Roussety sont arrivés à La Réunion dans l'un des bateaux ayant amené des Rodriguais à la Réunion en 1933. Ils étaient accompagnés de leur premier fils Irénée, âgé de deux ans et demi. À leur arrivée à La Réunion, ils sont passés par le Lazaret de la Grande Chaloupe pour la quarantaine obligatoire avant d'être transférés sur une grande habitation sucrière de l'Est de l'île. D'après Béatrice, ils ont d'abord été logés dans une écurie de mulets (*dann park milé*) et on leur donnait du *zantak*⁵ à manger.
- 12 Nous avons rencontré deux enfants des engagés de Grand-Bois, Noël Perrine et son épouse Marie-Rose Prudence, à La Cafrine, à leur domicile, le 27 juillet 2011. Noël Perrine est né le 9 septembre 1932, à Rodrigues. Il nous a raconté qu'il est arrivé à La Réunion, le 10 août 1933, après un voyage de plusieurs semaines à bord du bateau, qui avait transporté les engagés de Rodrigues à La Réunion après trois ou quatre escales dont il suppose qu'une d'elles devait être Zanzibar et dont il est sûr que l'avant-dernière était Maurice. Le petit Noël, né en 1932, n'est pas arrivé seul. Étaient aussi du voyage sa sœur Madonna née en 1928 ; son frère Eugène né en 1930 ; son père, Johannès, né le 19 septembre 1903 ; sa maman Noëlline Edouard, née le 28 décembre 1906, accompagnée de ses frères Edouard et Touchard et de ses sœurs Regina et Yaya ; le père de sa maman, Fernand Edouard ; la maman de sa maman Marie-Rose Niolle.
- 13 D'après ce que Johannès a raconté à son fils qui nous le rapporte, une fois débarqués au Lazaret de la Grande Chaloupe, les Rodriguais tous catholiques pratiquants auraient vivement protesté le 10 août, pour participer à la célébration d'une messe le 15 août, une date très importante pour eux. Ils ont obtenu gain de cause et ont été transportés à Grand-Bois dans le sud de l'île où ils ont pu assister à la messe. Ils ont d'abord été logés non loin de l'établissement sucrier, dans un hôpital désaffecté, nettoyé et aménagé pour les recevoir avant de les répartir sur les propriétés :

« Nous sommes restés là et au fur et à mesure que les locaux étaient prêts, on a dispersé les Rodriguais un à un, pour les mettre dans des appartements et, nous, on attendait pour nous mettre à la Cafrine, propriété des Sucrieries. Il a passé quinze jours. On a vidé une écurie qu'on venait de construire de douze appartements et comme cette écurie était en bois, à nos yeux, c'était une maison. On a laissé les abreuvoirs devant pour que les femmes puissent laver le linge. Et puis la cuisine forcément était dehors. On a vidé un magasin d'engrais pour mettre un couple dedans. Ce couple-là était celui de l'oncle de ma femme. »

Marie-Rose raconte à Noël Allas le 15 décembre 2012 :

« D'après le père de mon mari, ils ont voyagé à 265 personnes, hommes, femmes et enfants. Lui, était destiné à la commune de Saint-Pierre à Grand-Bois. Seize familles étaient destinées à Grand-Bois et, parmi ces seize familles, je connais quelques noms : Johannès Perrine, Astrid Félicité, Emmanuel Prudence, Olivier Saint-Pierre, Fraise Pierre-Louis, Sosson Mercure, Helmina Bernard, Harisson Pierre-Louis, Gabriel Azie⁶, Johannès Edouard. Ils ont embarqué au mois de juillet et sont arrivés au début du mois d'août, mais ils n'ont pas voulu passer plus de quatre jours au Lazaret. Ils avaient le petit ménage qu'ils avaient dans leur maison, des petites armoires, des meubles. Ils ont voulu aller à la messe du 15 août. Ils ont dit qu'ils ne resteraient pas là. Le directeur de Grand-Bois a alors fait les démarches pour venir les chercher. Ils sont partis dans un camion qui a fait deux voyages pour venir chercher les meubles après. Comme ils avaient un contrat de travail mais pas de

logement, un ancien hôpital pour les blessés de l'usine, presque désaffecté, les a reçus, mais ils n'ont pas voulu rester longtemps là-dedans même s'il n'y avait pas de malades. "Nous on veut une maison !" Quelques-uns ont été amenés à la Cafrine, la propriété des sucreries. »

- 14 Noël Perrine nous a précisé que le bateau sur lequel il avait voyagé de Rodrigues à La Réunion avec son père Johannès Perrine était le *Van Spilbergen*. D'après Marie-Rose Prudence, l'épouse de Noël Perrine, « *Johannès connaissait bien le bateau puisqu'il y était mousse* ». La date d'arrivée à La Réunion rapportée par Noël Perrine, à savoir le 10 août 1933, et le nom du bateau sur lequel il serait arrivé, confirmé par Marie Rose Prudence, à savoir le *Van Spilbergen*, posent question. Nous avons cité *supra* deux documents trouvés aux Archives de La Réunion. Le premier document prouve que le *Barentz* de la KPM qui a transporté le premier convoi de Rodriguais est arrivé, le 7 août 1933, au Port la Pointe des Galets. Le deuxième document prouve que 300 Rodriguais étaient à bord du *Van Spilbergen*, qui a mouillé dans ce même Port de la Pointe des Galets, le 28 août 1933, à 12 heures¹⁵ avant de faire route pour Lourenço Marques, le même jour, à 15 heures 35. Nous n'avons pour l'instant aucune trace d'une arrivée du *Van Spilbergen* à La Réunion, le 10 août 1933. Il est clair que les Rodriguais arrivés par le *Van Spilbergen* à La Réunion, le 28 août 1933, n'ont pas pu assister à la messe du 15 août.
- 15 Dès le mois de décembre 1933, on relève dans les lettres échangées entre les autorités de La Réunion et celles de Maurice, un questionnement sur l'application, voire le « dépeussierage », d'un certain nombre d'articles de ce décret du 27 août 1887, sur lequel se sont appuyés les engagistes pour les contrats d'immigration des Rodriguais à La Réunion, 47 ans plus tard. La majeure partie des engagés Rodriguais, une fois confrontés aux réalités de la vie à La Réunion, ont très vite déchanté. Perdant espoir face aux mauvaises conditions de travail dans les plantations de canne à sucre et les établissements sucriers, à l'insalubrité de l'habitat, aux faibles revenus, à la mauvaise nourriture, aux maladies mal soignées, à la peur de la mort, ils ont quitté leurs engagistes. Du début de l'année 1934 à la fin de l'année 1935, ils sont allés manifester en villes de Saint-André, Saint-Leu, Saint-Denis, pour réclamer leur rapatriement.
- 16 Le lundi 15 janvier 1934, la gendarmerie de Saint-André envoie à 9 heures un télégramme au gouverneur de La Réunion, au procureur général, au procureur de la République, au chef de Service de l'Immigration, au commandant du détachement et au commandant de section gendarmerie au consul d'Angleterre (télégramme n° 9) :
- « Gendarmerie à Gouverneur Procureur général Procureur République Chef Service Immigration Commandant Détachement Commandant Section Gendarmerie Consul Angleterre N° 9 – Tous Rodriguais St André cessé travail depuis quinze jours se trouvent à la gare de St André avec femmes et enfants bagages instance départ pour St Denis ils refusent tout travail et réintégrer leur engagiste attends instructions d'urgence. » (Annotation en marge : Régler cette affaire très attentivement et le plus rapidement possible. Hell Bourg à 10 h 20)
- 17 Le lundi 15 janvier 1934, des Rodriguais engagés dans la région au Vent de l'île manifestent à Saint-Denis.
- Le mardi 16 janvier 1934, le journal *Le Peuple* de Saint-Denis publie :
- « Mécontents de la situation qui leur est faite ici, une bande de Rodriguais (hommes, femmes, enfants) ne veulent plus travailler et sont allés se plaindre hier au Chef du Service de l'Immigration⁷. La gendarmerie, appelée pour les repousser, a eu fort à faire. Une lutte assez violente s'est même engagée entre des gendarmes et l'un d'eux. Ce dernier a été arrêté. Un grand nombre ont passé la nuit à l'angle des rues Intendance et Labourdonnais avec leurs bagages. »

- 18 Le mardi 16 janvier 1934, le président de la Chambre d'agriculture, président du Syndicat des employeurs de main-d'œuvre agricole à Saint-Denis, écrit au gouverneur de La Réunion, cabinet Saint-Denis :

« Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le désordre le plus complet règne sur toutes les exploitations agricoles et industrielles de la Colonie par suite du refus systématique que les immigrants Rodriguais introduits en août et septembre 1933 opposent à l'exécution de leurs contrats. Aucune sanction n'est survenue contre ces immigrants malgré les plaintes portées contre eux. Ils circulent en groupes nombreux, se massent en attroupements à Saint-Denis et ailleurs sans qu'aucune mesure ne soit prise par le Service d'Immigration et la Police. Monsieur le Consul d'Angleterre, lui-même, estime que des sanctions devraient intervenir. Je tiens à vous rappeler que le contrat qui a été discuté à Maurice par les Autorités de cette île a reçu votre approbation et qu'il a été signé à Rodrigues en même temps que la personne qui représentait le Président du Syndicat des Employeurs de main-d'œuvre agricole, par votre Représentant le Chef du Service de l'immigration. Je crois devoir vous rappeler les termes textuels du dernier article de ce contrat, l'article 20.

“Le Gouverneur de La Réunion et le Syndicat des Employeurs de main-d'œuvre agricole de La Réunion acceptent tous deux d'être responsables conjointement et solidairement de la stricte exécution de leurs obligations telles qu'elles résultent de ce contrat./.”

Or la base du contrat est l'application du décret du 27 août 1887 promulgué à la Réunion le 14 octobre 1887, texte qui a été examiné et accepté par le Gouvernement de Maurice, ainsi qu'il résulte de l'accord intervenu avec ce gouvernement. Les Employeurs ont intégralement et strictement rempli toutes les obligations auxquelles ils s'étaient engagés en signant le contrat ; les travailleurs rodriguais l'ont constamment discuté et violé et voici qu'aujourd'hui, enhardis et encouragés par l'impunité, ils se déclarent décidés à le rompre délibérément et refusent tout travail sans pouvoir invoquer aucun fait précis pour justifier leur attitude. Je viens faire appel à vous pour vous demander d'intervenir et de faire respecter la signature apposée au bas de ce contrat. Au cas où ces contrats ne seraient pas exécutés, je tiens à faire les plus expresses réserves sur les actions que notre Syndicat pourrait tenter contre l'Administration Locale pour le remboursement des frais élevés exposés par ses membres pour l'introduction de ces travailleurs et pour le dommage que nous occasionne à tous l'impossibilité d'utiliser une main d'œuvre indispensable au fonctionnement normal de nos exploitations.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma respectueuse considération.

Signé : Vincent Boyer de la Giroday »

(En marge de la lettre :

« Préparer une réponse pour M. le P. de la Chambre d'Agriculture, paraît perdre de vue qu'il a sollicité le concours de l'Administration de la Colonie pour réaliser et faciliter le recrutement des Rodriguais, recrutement dont il avait pris l'initiative. Et Mr de la Giroday n'ignore pas tout ce que nous avons fait et faisons actuellement pour éluder des difficultés qui nous viennent de ce recrutement malheureux. Par ailleurs, mon administration ne se prêtera plus à un recrutement de travailleurs à l'extérieur qui est susceptible de porter préjudice à la main d'œuvre du pays et en tout cas aucune introduction de main d'œuvre ne sera autorisée à l'avenir sans assignation à une caisse publique des frais de rapatriement. Un texte sera préparé dans ce sens et me sera soumis par Mr le Chef de Service de l'Immigration dans les plus brefs délais. 17 janvier 1934. Gouverneur Fabre. »)

- 19 Le dimanche 28 janvier 1934, le gouverneur de La Réunion reçoit le rapport du docteur Ozoux, directeur du service de la Santé et de l'Hygiène publique à La Réunion :

« Rapport sur ma visite aux Rodriguais de l'Etablissement "La Mare" en compagnie de M. le Consul d'Angleterre et M. le chef de Service de l'Enregistrement et de l'Immigration.

Les Rodriguais de "La Mare" sont au nombre de 36. Ils habitent presque tous ensemble, soit un vaste carré de bâtiments avec grande cour intérieure ; cependant il y a quelques-uns du côté opposé de la rue, une longère dont les deux côtés font un angle droit, avec cour intérieure.

Les bâtiments sont en pierre, couverts de tuiles creuses, divisés en une série de cases ; la toiture coule, au dire des Rodriguais et la commission a pu constater des traces d'eau sur les ciels de lit, (en papier) le sol, les lits, les murailles. Le Directeur de l'Etablissement, M Lagourgue, dit qu'il fait perpétuellement visiter cette toiture et donnera des ordres pour que les toits qui coulent soient revus de nouveau. Les appartements que nous avons vu ont 4 pas, (quatre petits pas) de large sur 5 de long ; il est évident qu'ils suffisent à un célibataire, mais sont totalement insuffisants pour des gens mariés, et surtout ayant des enfants – l'un des Rodriguais a 4 ou 5 enfants, et tout cela est pêle-mêle, et on devine ce qui se passe quand au milieu de la nuit, les enfants sont malades.

Un vieil Indien aux gages de 70 frs – alors que les Rodriguais ont 90 frs – possède un petit appartement bien tenu et assez bien meublé, mais de deux pièces. Nous n'avons vu qu'un seul appartement double concédé à une famille.

Ces logements sont presque tous dans un état de pauvreté qui fait pitié : la plupart des lits ont pour sommier et matelas, des planches et quelques sacs, quelques-uns sont en couchettes de paquebots ; les ciels de lit sont 2 ou 3 gonis⁸, rares sont les maigres paillasses en chiendent ; très rares sont les armoires, celles-ci étant remplacées par des caisses, dans l'une au moins des cases pas même de caisse ; le linge est suspendu sur une corde.

La grande cour très vaste est occupée par des herbes, des détritrus, un parc à bœufs, de la brousse, des flaques et des porcs errants – Tout autour est un chemin boueux, nulle part un essai de plantation, de culture, de verger. Les Rodriguais opposent qu'il y a des porcs errants et qu'il est impossible de cultiver. On leur répond qu'ils peuvent les barricader – L'autre cour est aussi sale, desservie par un chemin boueux qui doit être un torrent au moment des averses et occupée par les mêmes immondices.

Il n'existe pas de W.C., hommes, femmes, enfants "iraient" dans les champs voisins, mais il est probable que dès que la nuit est tombée ils "vont" dans les herbes des cours intérieures, sur lesquelles ils habitent.

L'eau est à proximité et abondante – Il n'y a pas de cuisines – la cuisine se fait dans la case – tout se fait dans la case –

Il faut avouer que ces immigrés n'ont ni volonté de s'arranger, ni goût – les lépreux ont devant leur porte de petites cuisines de plein air, et nul des immigrés n'a pu bâtir un petit kiosque, si petit soit-il pour faire du feu –

Malades – Il n'y a pas d'alités – 3 ou 4 hommes et 2, 3 femmes sont malades, n'ont pas été travailler, et errent dans la cour ou sont assis sur le pas de leur porte – il y a aussi quelques enfants atteints – (plaies, entérites)

Les malades sont presque tous atteints de maladie de carence – anémie, symptômes bérubériques – un ou deux de plaies au pied – j'ai examiné une dizaine de personnes : deux ou trois d'entre elles ont déjà un peu de paludisme – début deux mois après l'arrivée dans le pays – nulle rate n'est encore tuméfiée – Les foies et poumons sont indemnes mais presque tous les cœurs examinés sont malades – J'ai signalé cette faiblesse de cet organe à l'arrivée des Rodriguais – Nul ne s'est plaint des vivres fournis – L'un a dit qu'au lieu de 28 kilos de riz, on leur en donnait 24 – mais le règlement porte 800 grammes de riz par jour – soit 24-25 kilos.

Tous se plaignent que leurs logements ne sont jamais blanchis – alors que ceux des prisonniers de Rodrigues le seraient – mais il est probable qu'ils ont toujours voulu voir faire et non faire eux-mêmes – Beaucoup se plaignent de n'avoir pas de vaisselle (marmites surtout), mais leur contrat n'indique pas qu'il leur fût dû

vaisselle et plus d'une marmite (qui leur a été donnée) – Ils viennent nombreux à chaque consultation hebdomadaire du médecin – beaucoup se plaignent de n'avoir les médicaments qui leur sont prescrits que plusieurs jours après le Directeur d'établissement fait remarquer que la consultation a lieu le vendredi après midi – que les ordonnances sont exécutées le samedi, que le dimanche les officines sont fermées et que les lundis parfois toutes les ordonnances ne sont pas exécutées.

C'est évidemment un système déplorable et les malades graves auront le temps de mourir avant d'être servis par les pharmacies.

Quelques malades ont dit n'avoir jamais eu les médicaments à eux prescrits, nous avons vérifié sur le registre d'infirmier ; l'un d'eux venu à deux consultations consécutives du vendredi, a soutenu devant nous qu'il n'avait jamais reçu ses médicaments, qu'il était venu les demander et que l'infirmier avait répondu qu'ils n'étaient jamais arrivés –

Un autre dont nous avons retrouvé le nom sur le registre a eu sa boîte d'injections, mais pas une injection effective – l'infirmier était absent –.

Les Rodriguais se plaignent que quand un d'eux est malade il ne reçoive plus que 1/2 ration, et qu'il faut que toute la famille vive sur cette demi-ration. Il y a là un fait anormal – la mère et les enfants ne doivent pas "se mettre la ceinture" parce que le père est malade, d'ailleurs ça a toujours été un système déplorable que celui de la suppression d'une partie de la solde aux malades, car le temps de maladie est celui qui coûte le plus (aliments de choix, visites des médecins, médicaments très chers, etc.) ainsi un des gros griefs de ces immigrés est qu'ils ne peuvent obtenir d'avances – ils pensent qu'après avoir travaillé 15 jours, ils ont droit au prix de leur travail et c'est en vain qu'on leur oppose qu'à la fin du mois ils toucheront leur paie – Nous avons conseillé l'hôpital aux grands malades, nul n'en veut depuis qu'un des leurs a – paraît-il – été laissé sans lumière dans la salle mortuaire ; ils ne veulent plus en entendre parler – En somme, d'un côté la Direction qui semble en avoir assez, ne fait pas grand chose pour le confort, voire l'hygiène de ces immigrés ; de l'autre côté les Immigrés semblent ne connaître ni leurs droits, ni leurs devoirs, ne semblent avoir ni goût, ni volonté d'améliorer leur situation et paraissent ne pas tenir à La Réunion. Même au point de vue médical, il vaudrait mieux se débarrasser des impotents et des fortes têtes ; celles-ci rentrées à Rodrigues pourraient faire la comparaison entre leur situation et celle qu'ils avaient à La Réunion et conseiller à ceux qui restent la sagesse et la conciliation.

Signé : Dr Ozoux. »

- 20 Le Gouvernement de La Réunion met en place une procédure en cinq étapes pour répondre à la volonté des Rodriguais de repartir dans leur île :

1^{er} stade : « Rappel de leurs obligations aux engagistes » ;

2^e stade : « La Colonie se substitue aux engagistes défailants en prenant les Rodriguais en subsistance » ;

3^e stade : « La Colonie fait savoir aux engagistes qu'elle ne dispose d'aucun moyen de contraindre les immigrants rodriguais à reprendre leur travail et que l'emploi de la force serait illégal. Ces engagés sont au Lazaret de la Grande Chaloupe où ils se tiennent à la disposition des engagistes » ;

4^e stade : « La colonie par acte extra-judiciaire fait connaître aux engagistes que les communications avec Rodrigues étant difficiles et rares, qu'un navire partira le ... pour cette destination, que, par suite s'ils n'ont pas dans les 24 heures de la signification fait connaître leur intention de rapatrier leurs employés en rupture de contrat après s'être acquittés entre les mains de ... des frais d'entretien que la Colonie a dû avancer, du fait de leur carence, jusqu'au moment de l'embarquement, le Gouvernement de La Réunion le fera à leur place, et à leurs frais à eux employeurs » ;

5^e stade : « Rapatriement. »

- 21 Peu nombreux sont ceux des engagés qui sont restés à La Réunion, la majorité sûrement « par défaut » parce qu'ils n'avaient plus les moyens ou le courage de repartir – il est à

noter que le prix du trajet en bateau des enfants nés à La Réunion n'était en aucun cas pris en charge par l'engagiste —, d'autres sans doute parce qu'ils ont été retenus par leurs engagistes et une petite minorité par choix personnel. Leurs descendants sont aujourd'hui bien intégrés dans la société réunionnaise.

- 22 De juillet à novembre 2011, à Bras-Panon, Madame Yves Larose, née Béatrice Roussety, ses filles Hélène Larose et Nicole Ratenon et sa petite fille Gladys ; et à la Cafrine, Noël Perrine, son épouse Marie-Rose Prudence, leur fille Marie-Noëlle, nous⁹ ont emmenés dans l'univers de ceux qui sont restés à La Réunion. Nous avons réalisé un document vidéo : *Soixante dix-huit ans après*¹⁰.
- 23 Irénée, arrivé à l'âge de deux ans et demi avec ses parents Yves Larose et Béatrice Roussety, par l'un des bateaux ayant amené des Rodriguais à la Réunion en 1933, était encore dans l'île en 2011. Les autres enfants, dont Hélène, sont nés à La Réunion. Celle-ci, née le 10 août 1938, nous a dit que son père, Yves Larose, est retourné à Rodrigues en 1962. Hélène a eu sept enfants : Georges, Adrien, Nicole, Jean-Hugues, Johnny, Gladys, née le 19 mars 1972, Venise. Béatrice Roussety a longtemps travaillé sur la propriété Morange à Bras-Panon et habitait encore dans cette commune, en 2011, à l'âge de 103 ans. D'après Hélène et sa fille Nicole, Béatrice travaillait de longues journées dans les plantations de canne à sucre pour pouvoir élever ses enfants : « *Dann fénoir li té ankor dann shan kane. Lé zanfan té atann aèl o baro. Kan èl té i ariv èl i doné azot a manjé avan d-alé dormir* ». Hélène nous dit avoir visité Rodrigues grâce à une association et avoir tenté de retrouver des membres de sa famille, mais, étant donné qu'elle est désormais Réunionnaise et que les gens qu'elle a trouvés là-bas étaient plus jeunes qu'elle, elle n'a pas réussi à retisser des liens avec les descendants de son père et de sa mère. Nicole nous a dit que lors d'un voyage à Maurice, elle s'est sentie Mauricienne et pense que ce sentiment lui été transmis par sa grand-mère Béatrice.
- 24 Une partie des membres de la famille de Noël Perrine est repartie à Rodrigues :
- « Ma sœur Madonna, née en 1928 est rentrée à Saint-Gabriel à Rodrigues avec les parents de ma mère, Fernand Edouard et Marie-Rose Nyol. Elle s'est mariée à Rodrigues et est morte à Rodrigues. Régina est également retournée dans son île. »
- D'autres sont restés :
- « Mes parents, Johannès Perrine et son épouse Noëlline Edouard sont restés à Grand-Bois. Mon frère Eugène, né en 1930, et moi, né en 1932, nous sommes restés. Après moi, Cyrille est né à La Réunion en 1935, Noëlla en 1937, Thérèse en 1939, Michel est mort-né, Madeleine est née en 1943, Daniel en 1946 et Joseph en 1948. »
- 25 Harrisson Pierre-Louis et Helmina Bernard ainsi que leur fille Irène Pierre-Louis sont aussi restés, de même que Sauzier Prudence.

À la Cafrine, un *kabanon* a été construit, de 1934 à 1936, spécialement pour les Rodriguais de Grand-Bois. Le 18 octobre 1936, Sauzier Prudence a épousé Irène Pierre-Louis à Saint-Pierre :

« Sauzier et Irène habitent dans le *kabanon* des Rodriguais et ont deux enfants, Simon et Simone. Puis, Sauzier étant jardinier on l'expédie à Montvert. Dès qu'il arrive à Montvert, un troisième enfant naît ; c'est Marie-rose, née en 1941. Le couple aura en tout sept enfants. Sauzier meurt à Montvert et Irène qui n'a pas de travail demande à travailler à la Cafrine. Elle obtient gain de cause et revient habiter dans le *kabanon* des Rodriguais dans les années 1950. »

- 26 Début 1960, Noël écrit à Madame veuve Sauzier Prudence, pour demander en mariage Marie-Rose. Ils auront cinq enfants : Marie-Noëlle (1965), Deliksia (1967), Mickaël (1970), Graziella (1971) et Nicaise (1973).
- 27 Le père de Noël a travaillé comme commandeur et, d'après ce que rapporte son fils, il avait une sagaie. Cette arme, symbole identitaire des Sakalava et des Antandroy de Madagascar, devenue l'attribut du pouvoir d'un *komander* rodriguais, est un signe de la force de l'interculturalité à l'œuvre dans la société réunionnaise au-delà des clivages des immigrants à leur arrivée dans l'île.

« Après, mon père qui dirigeait tout le travail à La Cafrine avec des chefs d'équipe, des "commandeurs", avec des sagaies et des bâtons. On appelait ça les gaulettes pour mesurer le travail et la sagaie c'était pour faire un peu trembler les gens. Au fur et à mesure que j'ai grandi et que j'apportais la nourriture à mon père par exemple, je voyais les gens avec les sagaies mais c'était seulement pour faire trembler. Je voyais comment ils travaillaient, comment ils étaient habillés. Ou sa i fezé le trou pour la canne à sucre. Mon papa était habillé en civil lui, pantalon kaki, chemise kaki et chapeau noir et pieds nus. Sa paire de chaussures, brodequins l'armée, c'était pour le dimanche ou pour quand il allait à Saint-Pierre. Quand il y avait une naissance ici, c'est lui qui allait les déclarer à Saint-Pierre. Les gens de la cité, tous les cafres ne prenaient pas la route de Saint-Pierre. Il apportait les redevances qu'il y avait, les cinq ou six francs, il prenait l'argent pour aller à la perception. Il servait d'intermédiaire aussi pour les [??], parce que le curé ne baptisait que les enfants des couples mariés et personne n'était marié parmi nous. Les gens étaient en ménage. À l'époque les gens n'étaient pas mariés, on dit "Moin lé an ménaz". Les Sucrieries lui donnaient l'autorisation d'aller faire ces choses-là. Il prenait le bonhomme pour le soutenir et que l'enfant soit baptisé. Pour la mort c'était pareil, le curé disait : "Si tu ne viens pas à la messe, pas de bénédiction." Il va voir le père curé ; faites un enterrement à l'entrée de l'église. En grandissant, tous les Rodriguais se disaient parents, il y avait des Félicité, des Mercure, des Prudence... En grandissant, ils n'ont pas osé aller vers les cousins ou les cousines et moi lorsque mon père m'a expliqué les descendants, on s'est aperçu que c'était éloigné. Tous les premiers janvier, que vous soyez à Saint-Joseph ou à Saint-Pierre, à Pierrefonds au Port ou à La Ravine-des-Cabris, les Rodriguais se retrouvaient chez nous, "chez Johannes", dans leur tête c'était le premier janvier, depuis le 29, le 30 et le 31. Mon père s'occupait d'un porc pour pouvoir les recevoir. Maman avait déjà "amarre" les pattes des poules pour ne pas qu'elles traînent dans la nature. On appelait ça la purge des poules, la purge des volailles. Quand le jour arrivait, on abattait les poulets, le porc, comme ça. On mangeait ça le premier janvier. Dans la masse, il n'y avait que des cousins et des cousines. »

Noël Perrine ajoute :

« Quand j'ai quitté l'école, c'était mon père qui était le second par rapport au patron et ici il y avait un commandeur qui ne savait pas lire sauf un qui s'appelait Payet. Ils sont allés voir le patron pour que je devienne pointeur avec cette équipe de trois commandeurs. Je pointais et le temps passe, le temps passe. Je grandis sur la propriété et tous ces gens-là sont décimés, morts, morts, et je me marie en 1961 et en 1962, je deviens à mon tour chef d'équipe aux Sucrieries jusqu'en 1994. Ma maman Noëlline était la sainte de la Cafrine. Dès qu'elle cuisinait, on lui demandait un peu de kari, un peu de maïs. Mon père pouvait se ravitailler en maïs et maman le donnait. Ces gens ne voulaient soigner, ni cochons, ni poulets, ni cabris. Quand une de nos truies faisait des petits, ils leur donnaient à chacun un petit en disant : "Soigne sa moitié." I apèl sa koshon moitié : zot i soigne sa et dès qu'ils l'abattent, moitié pour vous, moitié pour moi. Il leur donnait ça et de cette façon, au lieu de demander tout le temps, ils avaient de quoi manger et comme lui était charcutier, il pouvait travailler un cochon¹¹. Il m'a montré. Mes frères non, n'ont pas appris ça et moi j'ai fait tout ça, même les tisanes. »

- 28 Aujourd'hui (décembre 2011), « parmi tous mes frères et sœurs, il ne reste que Joseph et moi. Quand nous étions jeunes, nous n'étions pas trop soignés. À l'époque, quand on allait à l'hôpital, il fallait rendre la maison. Aujourd'hui, on va à l'hôpital pour se soigner et on revient à la maison. Maintenant l'hôpital, c'est un secours, un salut. Mais c'est génétique de mourir jeune dans la famille de mon père. Sur 27 garçons et 6 filles, presque la moitié était déjà décimée avant qu'il arrive ici¹². Aujourd'hui tous ceux qui sont de la génération de mon père et de ma mère sont décédés. »
- 29 Le 18 décembre, chez le Père Daniel Milazarre à Saint-Gabriel, Marie-Rose ajoute : « Harrison Pierre-Louis et Helmina Bernard sont morts à La Réunion. Johannès Perrine et Noëlline Edouard (les parents de mon mari), Olivier Saint-Pierre, Fraise Pierre-Louis, Astrid Félicité sont aussi morts là-bas. »
- 30 Du lundi 10 décembre 2012 au dimanche 23 décembre 2012, après une brève escale à Port-Louis (Maurice) pour une visite de l'Aapravasi Ghat et au Nelson Mandela Center, nous sommes allés à Rodrigues sur les traces des membres des Noël et de Marie-Rose qui sont revenus dans leur île en 1934 et en 1935. À cette occasion, nous avons collecté des « images et des sons » lors de leurs rencontres avec des membres de leurs familles. Nous avons réalisé un deuxième document vidéo, cette fois-ci avec des images centrées essentiellement sur le voyage de Marie-Rose Perrine et de Marie-Noëlle Perrine à Rodrigues sous le titre *Le voyage des Perrine (Deux descendantes d'engagés Rodriguais à la quête de leurs racines sur la Terre des ancêtres)*.
- 31 Le mardi 11 décembre, à 10 heures 30, nous avons été reçus à l'Aapravasi Ghat par Madame Corinne Forest, Head Technical Unit, responsable d'une unité technique de recherche de 30 membres et coordonnatrice de cette unité avec une deuxième unité administrative de 16 personnes. Cette « muséologue », formée à l'École du Louvre et à l'université, en anthropologie et en archéologie, est originaire de Lille et elle explique qu'elle est venue à Maurice au moment où l'institution gérant l'Aapravasi Ghat, qui est le dépôt d'immigration où arrivaient marchandises et engagés, a été créée. Le nom d'Aapravasi Ghat a été donné en 1987. Le lieu s'appelait autrefois le Coolie Ghat, mais le nom aurait été changé parce qu'il était perçu comme étant trop péjoratif. Ghat désigne une berge où on fait des rituels, où on accueille des bateaux, une berge multifonctionnelle. Pravasi signifie immigrant en hindi et Aapravasi est sensé vouloir dire la même chose en « hindi mauricien », en bhojpuri : « Il y a eu tout un débat au moment de l'inscription. L'Unesco remarquait : "Vous réduisez, vous ethnicisez." Mais en réalité, les Indo-Mauriciens sont tellement majoritaires qu'on ne peut pas vraiment dire ça. » Le dossier de demande de classement à l'Unesco, dit-elle, a été ouvert en 2003, déposé en 2005 et accepté en 2006. L'Aapravasi Ghat est patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2006 parce qu'il est le symbole de l'engagisme du XIX^e siècle. « Il y a eu à Maurice plus de 400 000 engagés. C'est le pays qui en a recruté le plus », ajoute-t-elle.
- 32 À noter que le Centre Nelson Mandela à Maurice avait lancé un projet du nom d'Origins destiné à trouver des informations sur les origines africaines des descendants d'esclaves mauriciens. Mais ce projet a été abandonné ; seuls quelques-uns d'entre eux auraient pu trouver leurs origines. Une banque de données est toutefois consultable sur le site du Nelson Mandela center et peut apporter quelques informations intéressantes.
- 33 À la différence de l'île de La Réunion, le site de débarquement ne faisait pas office de lieu de quarantaine :

« Il y avait juste une inspection sanitaire sur les bateaux et au cas où il y avait des épidémies, des malades, à ce moment-là, on envoyait le bateau sur l'île plate, un petit îlot qui se trouve à 12 km de la côte mauricienne. La différence avec La Réunion c'est que Maurice est vraiment le lieu où on a évalué les systèmes d'engagisme avant de les mettre en place avec différents types d'engagement. Au XIX^e siècle, c'est vraiment à Maurice que les Anglais ont testé ce système et ont ensuite repris les mêmes procédures et les mêmes limitations pour les autres colonies britanniques. »

- 34 Un centre d'interprétation est en cours de construction, à partir d'un site archéologique de 1 000 m² dont les trouvailles, guidées par les indications d'une carte de 1770, deux calles de débarquement, sont en cours de restauration :

« Un mur a été dégagé qui va être sablé. Des escaliers permettaient d'entrer dans la cale sèche. Tous les bateaux arrivaient là, à l'époque française de Tromelin. Il y a de fortes chances pour que les esclaves aient été débarqués ici, 95 % de chances, mais compte tenu du contexte très sensible de Maurice, on attend d'avoir des preuves tangibles pour en parler. Les minorités descendantes d'esclaves à Maurice demandent plus de représentativité au sein du gouvernement mauricien ; ce qui crée des tensions parmi les membres du gouvernement d'origine indienne. Nous devons donc en être sûrs avant d'en informer qui que ce soit pour s'exposer à des contestations. Nous restaurons le site de Trianon, un bâtiment des Sirdar¹³ qui étaient pour la plupart des engagés. »

- 35 Les premiers engagés sont arrivés à Maurice le 2 novembre 1834 dans la baie du Trou fanfaron. L'escalier qui est devenu le symbole de l'engagisme à l'*Aapravasi Ghat* a été construit en 1864 et 1866. En 1920, on a arrêté l'utilisation du dépôt d'immigration, ce qui laisse dire à Corinne Forest que les engagés rodriguais ont dû plutôt débarquer du côté de l'espace des douanes.
- 36 Une fois la visite terminée, nous avons posé à Corinne Forest les quelques questions suivantes, portant plus précisément sur les engagés Rodriguais de 1933 à La Réunion :

Florence Callandre (FC) : Comment, en 1933, un Réunionnais nommé de La Giroday, a pu se rendre à l'Eglise Saint-Gabriel du centre de Rodrigues et demander de la main-d'œuvre, légalement ?

Corinne Forest (CF) : En réalité, c'est une question qui est vraiment très intéressante parce que le poste de protecteur des immigrants est aboli en 1922, le responsable de l'immigration des engagés. Il n'y a plus de système étatique d'engagisme à Maurice. L'arrêt formel de l'engagisme à Maurice est en 1910 selon les historiens, mais dans les faits, on a des engagés qui arrivent à Maurice jusqu'en 1920. Ces Rodriguais ont été engagés sous le système français. Si c'est une initiative de la Réunion, ce recrutement s'est fait de façon privée. Ça devient seulement un contrat de travail à l'étranger.

FC : À Maurice, savez-vous quel pourcentage d'engagés était autre que d'origine indienne ?

CF : Environ 7 % à 10 %.

FC : Dans le musée, ce pourcentage est-il respecté quand il s'agit de mettre à l'honneur ces minorités ?

CF : En ce qui concerne le centre d'interprétation, le point de vue est centré sur l'engagisme lui-même. Et en ce qui concerne les origines, on essaie de donner le panel général pour essayer d'éviter la division.

- 37 Nous avons été reçus le 12 décembre par Stephan Karghoo, historien, au *Nelson Mandela Center for African Culture*, Tour Koenig, Pointe aux Sables :

« La première pierre a été posée en 1998¹⁴ et l'inauguration a eu lieu l'année dernière en 2011. Le bâtiment a pris plus de dix ans à sortir de terre. Nous avons comme objectif principal, la promotion et la préservation de la culture africaine à Maurice. Car nous avons une large partie de la population d'origine africaine de par l'histoire de l'esclavage. Nous travaillons sous l'égide du ministère des Arts et de la Culture. Les activités que nous menons en termes culturels et de recherche historique vont dans ce sens, recherche sur l'esclavage, le marronnage. Ce n'est pas un musée de l'esclavage mais un musée de l'héritage africain et malgache. Ce qu'ils ont laissé à notre génération, les plantes médicinales, la musique, la culture, l'art et tout ça. Le bâtiment est d'une architecture moderne.

À partir de l'année 1807, une des premières victoires des abolitionnistes est l'abolition de la traite négrière et, à Maurice, elle est appliquée pratiquement tout de suite et dès lors les bateaux d'esclaves étaient capturés et les Africains débarqués ont été appelés "liberated Africans". On considérait que ce n'étaient pas cependant des bons citoyens et ils devaient signer un contrat de 14 ans pour faire d'eux des bons citoyens, ils devaient être baptisés, apprendre la langue, etc. De 1807 à 1813, il y a eu l'arrivée des travailleurs engagés africains. On parle toujours des engagés indiens, mais il y a aussi les engagés africains et c'est un peu leur histoire.

Les esclaves qui venaient dans les années 1700, 1800, on les rebaptisait. Ils étaient dépossédés de tout, même de leur nom de famille, mais comparativement, les engagés gardaient leur nom de famille malgache ou africains.

FC : Pensez-vous que le nom de Perrine soit de l'époque de l'esclavage ou de l'engagisme ?

Stephan Karghoo (SK) : L'histoire de Rodrigues est très, très particulière et assez différente de celle de Maurice parce qu'il n'y a pas eu énormément d'esclaves à Rodrigues, environ 3 000 esclaves. Les esclaves de Rodrigues sortis de Maurice étaient très proches de leur maître parce qu'ils étaient peu nombreux. Ces esclaves ont eu le nom de famille de leurs maîtres, notamment les Spéville, les Perrine, aux noms plutôt français plutôt que britanniques. Les esclaves n'étaient pas maltraités, il n'y a pas eu de cas reportés par la police de maltraitance. Ils étaient tellement en microcosme, tellement peu qu'à un moment donné, il y a eu des relations entre maîtres et esclaves et les maîtres ont baptisé les enfants.

À Maurice, à l'abolition de l'esclavage, les colons britanniques venant annoncer aux esclaves leur libération à la montagne du Morne, les marrons se sont jetés dans le vide. Ils ont préféré se suicider en pensant que ces colons venaient les arrêter. Ils ont pris peur et se sont jetés dans le vide et, à Rodrigues, il y a une autre histoire, celle de Cascade Victoire. Une esclave, Victoire, en entendant parler de l'abolition de l'esclavage, ne voulait pas qu'on l'enlève à son maître. Ils étaient tellement bien ensemble qu'elle a préféré se suicider plutôt qu'être séparée de son maître. C'est la dichotomie, la différence entre Maurice et Rodrigues. Cette histoire représente bien la différence entre Maurice et Rodrigues. En France, c'était en 1845 et, à Maurice, en 1835.

FC : Peut-on savoir comment s'appelait le premier à être baptisé Perrine ?

SK : La racine serait peut-être à Maurice, mais plus probable que ce soit à Rodrigues.

Nous avons développé un programme de généalogie africaine. Les descendants d'esclaves peuvent venir faire leurs recherches généalogiques ici. Nous avons des archives venues de France et de Londres, en partie aussi rapatriées ici. Tous les esclaves rodriguais ont transité par Maurice et nous avons environ 26 pays d'origine des esclaves, Inde, Madagascar, Seychelles et essentiellement du Mozambique.

À partir de 1807, on savait qu'il y aurait à un moment ou à un autre l'abolition de l'esclavage. On a fait un recensement de la population d'esclaves qu'il y avait à Maurice.

Les plus complets ont été faits en 1826 et 1835 juste avant l'abolition. À l'abolition, on comptait environ 66 000 têtes d'esclaves. Mais une grande quantité n'a pas été recensée parce qu'ils étaient entrés clandestinement. La meilleure solution pour trouver les origines des noms francisés serait d'aller aux archives de Coromandel.

En 1826, on avait 276 Perrine à Maurice. »

- 38 Le Père Eugène Legault s'évertua à faire reconstruire un lieu de culte plus spacieux qui devint plus tard la cathédrale dans laquelle nous avons participé à la messe célébrée le dimanche 16 décembre 2012. La construction de ce lieu de culte débuta de l'autre côté de la route face à l'ancienne église devenue vétuste en 1934, un an après le départ des engagés rodriguais pour La Réunion :

« L'année 1934 vit le début de la concrétisation du grand projet du père Legault. En effet, dès son arrivée, il s'était promis de doter Rodrigues d'une église importante, solide et spacieuse : un véritable acte de foi. Il fit ainsi construire, de l'autre côté de la route et vis à vis de l'emplacement de l'église existante, une cathédrale à deux tours carrées pouvant accueillir quelques 2 000 personnes. La pose de la première pierre eut lieu le 18 octobre 1936. [...] La nouvelle église fut inaugurée en 1939. [...] Pendant la seconde guerre mondiale, l'église délabrée disparut. De ce fait, l'emplacement ainsi libéré permit aussitôt l'agrandissement du cimetière. La sépulture des Pères Cadio et Malenfer, fut décoiffée de son mémorial funéraire » (Berthelot 2009 : 78).

- 39 Le 18 décembre 2012, le père Daniel Milazarre, deuxième prêtre rodriguais ordonné deux semaines avant cette entrevue, nous reçoit à la cure de la cathédrale Saint-Gabriel : « *Je suis né le 16 juin 1967. J'ai 45 ans. Je suis entré, il y a 20 ans, dans une communauté religieuse, les frères auxiliaires. Ce n'est qu'en 2008 que j'ai décidé de reprendre les études pour m'orienter vers la prêtrise.* »

- 40 Le Père Milazarre nous a confirmé l'emplacement de l'ancienne église Saint-Gabriel, à l'époque où Vincent Boyer de La Giroday est venu recruter des travailleurs rodriguais sur son parvis de l'église : « *Elle se trouvait dans le cimetière à l'endroit de la grande croix.* » L'église en bois de 50 pieds de long sur 24 pieds de large, bâtie par le constructeur Arthur Allas, avait été inaugurée en juillet 1890 et, par la suite, agrandie à deux reprises, en raison de l'augmentation de la population. La première fois, la nef principale avait été flanquée sur toute la longueur de deux nefs latérales, chacune de quinze pieds de large : « *L'extérieur revêtit alors un aspect original, avec une façade à trois pignons.* » Le lundi 11 décembre 1929, un jeune Père du Saint-Esprit, Eugène Legault, débarquait à Saint-Gabriel :

« Son premier mouvement fut de rendre visite au Seigneur Jésus qui l'attendait au tabernacle. Il sentit un saisissement l'envahir à la vue de la mesure où logeait le sauveur comme il l'a raconté dans son journal : *Pauvre bon Maître ! Dans notre église de Saint-Gabriel, la plus grande de l'île, il est presque aussi pauvre qu'à Bethléem. Église de planches dépeinte par les pluies, basse, élargie de tous côtés avec l'accroissement du nombre de fidèles, avec pour plancher du ciment fendillé et poussiéreux, tu n'es pas digne du Roi du ciel, qui veut emmener mes Rodriguais avec lui dans les splendeurs de sa gloire ! Je ne quitterai pas Rodrigues sans avoir essayé de te remplacer par une maison de prière plus jolie et plus aérée. La nouvelle église fut inaugurée en 1939* » (Nagapen 1990 : 13).

- 41 Ces informations nous confirment qu'en 1933, l'église était telle qu'elle a été décrite ci-dessus puisque l'inauguration de l'église actuelle ne s'est faite que six ans plus tard et de l'autre côté de la route. Noël Perrine m'avait dit en 2011 que le prêtre de l'époque avait déconseillé à ses ouailles d'accepter la proposition d'embauche de La Réunion qui leur

était faite. Marie-Rose Prudence ajoute qu'il avait surtout déconseillé aux familles de partir : « *Les célibataires oui mais pas les familles !* », rapporte-t-elle.

42 Il s'avère que le père Legault, surnommé le « petit père », était probablement conscient qu'il serait plus facile pour des célibataires de rompre leur contrat et de rentrer à Rodrigues en cas de désenchantement qu'à des familles avec plusieurs enfants. Celui-ci fut de bon conseil et d'une grande lucidité (mais il ne fut pas suivi) puisque nous trouverons plus tard aussi bien dans les témoignages verbaux qu'aux Archives de la Réunion que les pièces des *kalbanon* étaient attribuées, une par une, à chaque famille sans tenir compte du nombre d'enfants à loger et que cet état de fait faisait partie des raisons du mécontentement des travailleurs rodriguais.

43 Une cousine de Marie-Rose Prudence, Margaret Prudence, épouse de Wenceslas Jean-Louis, a parlé du retour de Bertrand Jean-Louis à Rodrigues dont nous retrouvons la trace aux Archives de La Réunion. Le samedi 20 janvier 1934, pour le Gouverneur et par ordre, le chef du service de l'Immigration écrit à Monsieur le Directeur de la propriété La Convenance - Sainte-Marie (Immigration n° 29¹⁵) :

Monsieur,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la situation de vos employés Rodriguais :

Spéville Michael n° 371

Spéville Thomy n° 367

Bruno Perrine n° 14

Eugène Babet n° 49

Berthellin Perrine n° 204

Bertrand Jean-Louis n° 209

Botte Augustin n° 299

Etienne Joachim n° 319

Polimond Nelezir n° 350

Prudence Joseph n° 352

Raphael Joseph n° 363

Raboude Ariste n° 365

qui se trouvent actuellement hors de votre propriété et sont une cause de trouble pour l'ordre public.

Je crois devoir vous rappeler les dispositions des articles 13 et 14 du contrat que je vous ai transféré et que je reproduis ci-dessous :

Article 13 - "Au cas où ce contrat viendrait à cesser et à être résolu avant sa date d'expiration pour quelque cause que ce soit, le dit employeur s'engage à entretenir à ses frais le dit émigrant et sa famille jusqu'à l'embarquement et à payer les frais de rapatriement à Rodrigues."

Article 14 - "Le dit employeur s'engage à notifier au Consul britannique à La Réunion ou, au cas où il n'y aurait pas de consul, au gouvernement de Maurice, la rupture du présent contrat avant sa date d'expiration."

Il vous appartient de prendre toutes dispositions utiles pour remplir toutes ces obligations.

Si vous ne le faites pas, la colonie se substituera à vous sous toutes réserves que de droit.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : Pour le Gouverneur et par ordre

le Chef du service de l'immigration

R. Legras. »

44 Nous n'avons pas limité notre recherche à des entretiens avec des membres des familles Perrine et Prudence. Nous avons parlé avec d'autres Rodriguais qui ont entendu parler de certains des engagés revenus dans leur île et nous avons eu la chance de dialoguer avec

quelques rares survivants du bref séjour à La Réunion, notamment une Rodriguaise, Gita Albert, et une Réunionnaise de 97 ans, née en 1915, Méry Anita Dasseau, qui a suivi clandestinement un de ces Rodriguais dont elle attendait un enfant sur le bateau qui a ramené un contingent d'entre eux en 1934. Cela nous a incités à synthétiser *Soixante-dix-huit ans après* et *Le voyage des Perrine* et d'ajouter les témoignages sur des engagés n'ayant pas un lien direct avec la famille Perrine pour produire un document plus complet, pour comprendre l'histoire des derniers engagés venus de l'île Rodrigues à La Réunion, pour le grand public sous le titre *Mirages d'Eldorado (Traces des engagés de 1933, à La Réunion et à Rodrigues)*.

- 45 Le 14 décembre 2012, nous avons interrogé Monsieur Ben Gontran, Sir Ben, que nous avons présenté *supra* à propos des engagés de 1933 :

« J'ai simplement appris comme vous qu'il y a des Rodriguais qui sont allés à La Réunion et que certains y sont restés. Agathe disait que son frère était parti à La Réunion et il l'avait perdu de vue parce qu'il n'a jamais écrit, certainement parce qu'il ne savait pas lire. »

- 46 Nous avons retrouvé un Julien Agathe fils n° 87 dont nous ignorons le lien de parenté avec le nommé Agathe cité par Ben Gontran. Le samedi 20 janvier 1934, pour le Gouverneur et par ordre le chef du service de l'Immigration écrit à Monsieur Vincent Boyer de La Giroday La Révolution - Sainte-Marie (Immigration n° 28¹⁶) :

Monsieur,
J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la situation de vos employés Rodriguais :

Isaac Pierre Louis n° 142

Nelson Castel n° 79

Raphael Casimir n° 51

Nelson Ravina n° 74

Julien Agathe fils n° 87

qui se trouvent actuellement hors de votre propriété et sont une cause de trouble pour l'ordre public.

Je crois devoir vous rappeler les dispositions des articles 13 et 14 du contrat que je vous ai transféré et que je reproduis ci-dessous :

Article 13 - "Au cas où ce contrat viendrait à cesser et à être résolu avant sa date d'expiration pour quelque cause que ce soit, le dit employeur s'engage à entretenir à ses frais le dit émigrant et sa famille jusqu'à l'embarquement et à payer les frais de rapatriement à Rodrigues."

Article 14 - "Le dit employeur s'engage à notifier au Consul britannique à La Réunion ou, au cas où il n'y aurait pas de consul, au gouvernement de Maurice, la rupture du présent contrat avant sa date d'expiration."

Il vous appartient de prendre toutes dispositions utiles pour remplir toutes ces obligations.

Si vous ne le faites pas, la colonie se substituera à vous sous toutes réserves que de droit

Agrérez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

Signé : Pour le Gouverneur et par ordre

le Chef du service de l'immigration

R. Legras. »

- Ben Gontran continue son récit :

« Celui que j'ai le plus connu, un cousin de mon papa, faisait partie de ceux qui sont allés à La Réunion. Il s'appelait Romuald et il était à Saint-Leu. Quand on se retrouvait sous les manguiers, je l'ai souvent entendu raconter ses prouesses à La Réunion, comment lorsqu'il est arrivé là-bas, ce qu'il avait découvert le plus en abondance, c'était les bambous, et moi-même, quand j'ai visité cette île, j'ai vu cette

profusion de bambous qui allait de Sainte-Suzanne à Saint-André. Il s'est rendu compte que les Réunionnais n'utilisaient pas les bambous pour faire des casiers comme lui le faisait ici. Donc il a fait des casiers en bambous qu'il est allé poser dans le petit lagon de Saint-Leu et il a eu beaucoup de poissons naturellement parce que personne ne faisait ça là-bas alors que lui était pêcheur ! Il a eu trois enfants. Son troisième enfant est né là-bas. Je ne sais pas quand ses parents sont rentrés. Je me souviens de certains mouvements inhabituels ce jour-là parce que tous marchaient ici avec leurs bagages pour retourner à Saint-Gabriel. Ça devait être en 1934 ou 1935. Ce fils qui est né là-bas est devenu mon meilleur ami. Il est mort, il y a quelque temps. Comme tout le monde, il a voulu faire partie de l'armée britannique quand il a eu 18 ans et il n'a pas pu parce qu'il était Réunionnais et citoyen français et n'était pas né à Rodrigues. C'est le Père Ronald Gandy¹⁷, le curé, qui a fait les démarches pour montrer qu'il était né là-bas par hasard en quelque sorte mais qu'il était un petit Rodriguais. Tous ses frères et sœurs sont des Rodriguais, les deux premiers qui étaient nés ici et tous ceux qui sont arrivés après lui. Ils étaient 11 enfants. On lui a donné une chance quand même ; on lui a dit qu'on pouvait faire une exception pour lui. On lui a dit qu'il pouvait faire cette armée mais à condition qu'il ne fasse rien qui puisse faire voir qu'il n'était pas citoyen britannique !

Mon cousin s'appelait Louis François Romuald ou bien comme son père Romuald François, son "surnom"¹⁸ était François. À La Réunion, on a inversé les choses de sorte que lui, il a été connu comme François Romuald. C'est Romuald qui est devenu son "surnom", contrairement à ses frères dont le nom de famille était François parce que sur l'acte de naissance, c'était comme ça. Il aurait voulu rester à La Réunion, mais c'est sa femme Edith qui n'a pas voulu parce que ses sœurs lui manquaient. Il paraît qu'il trouvait la vie belle parce qu'à chaque fois qu'il sortait ses casiers, il y avait des Réunionnais qui étaient là et il devenait un petit héros en quelque sorte. Il ne voulait pas revenir, mais sa femme l'a forcé parce qu'elle avait le mal du pays. Son fils était mon meilleur ami. Ils ont émigré par la suite en Australie. Il est mort en Australie et il a dû naître en 1901 ou 1902.

Christian Barat (CB) : Romuald François devenu François Romuald est donc passé dans sa vie d'une île à l'autre : Rodrigues – La Réunion – Rodrigues – Australie. »

- 47 En janvier 2013, lors d'une consultation des documents des Archives de La Réunion, nous avons retrouvé la trace de François Romuald, dans la lettre adressée le 9 avril 1934, par le chef du service de l'immigration, R. Legras (pour le Gouverneur et p.o.) au président du Syndicat des employeurs de main-d'œuvre agricole de la Réunion, lettre dans laquelle nous apprenons qu'il a quitté l'Établissement Stella de Saint-Leu. Et nous retrouvons à nouveau sa trace dans une deuxième lettre adressée le jour même par le chef du service de l'Immigration, R. Legras (pour le Gouverneur et p.o.) au consul de sa Majesté britannique, lettre dans laquelle nous apprenons que son embarquement pour Rodrigues était programmé sur le *Tasman* dont le départ était prévu pour le 12 avril 1934 (cf. *supra*) :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les engagistes des immigrants dont les noms suivent :

Gabriel Azie n° 5

Dervilly Ravina n° 22

Delvir Azie n° 44

Jonas Azie n° 160

Joseph Félicité n° 184

Bertrand Collet n° 224

Onil Saint-Pierre n° 248

Moïse Azie n° 257

François Romuald n° 323¹⁹

Gontran Ferdinand n° 324

Gontran Antoine n° 325

Joseph Collet n° 316
 Gervais Mercure n° 189
 de l'Établissement Stella - Voir Im n° 197 et Im n° 198
 [...] N'ayant pas rempli les obligations prévues à l'article 13 du contrat qui leur a été transféré, le Gouvernement de La Réunion s'est vu dans l'obligation de se substituer à eux en prenant en subsistance sous toutes réserves que de droit les Rodriguais cités ci-dessus.
 Veuillez agréer, monsieur le Consul, l'assurance de ma considération la plus distinguée.
 Pour le Gouverneur et p.o.
 le Chef du service de l'immigration
 Signé R. Legras »

48 Ben Gontran :

« Je ne sais pas pourquoi des Rodriguais exactement ont voulu aller à La Réunion, certains à cause de la misère très certainement et d'autres pour voir du pays comme le cousin de mon père. Il était pêcheur, il était planteur, il avait des animaux. Il n'était pas démuné. J'ai toujours entendu parler de Gervais Mercure qui était "un numéro" qui même à La Réunion avait écrasé quelques marmites pour un syndicat. Du moment qu'il y avait un petit mouvement, il fallait qu'il en prenne la tête. »

Le vendredi 14 décembre 2013, en feuilletant *La petite Mascareigne* de Lilian Berthelot, nous avons noté (2002 : 182) :

« 1930

5 avril – Arrivée de Raoul Brouard, magistrat administrateur. Il a pour mission de faire payer aux Rodriguais les arrérages de taxes dues.

17 juillet – Deux mille habitants menés par Gervais Mercure et autres leaders se réunissent aux alentours de la Cour et menacent le magistrat Brouard d'expulsion. Intervention d'une force policière commandée par le capitaine Henry Coombes, venant de Maurice sur le remorqueur Mauritius, pour protéger le magistrat Brouard, dont les mesures de fermeté contre le mercantilisme de certains habitants provoquent des remous. Arrestation d'une douzaine d'hommes.

18 juillet – Départ du vapeur Le Norvégien (sans Brouard) emportant une pétition des habitants à l'encontre des décisions du magistrat, notamment celle de réduire leurs gages de 80 à 50 sous par jour. »

49 À notre retour à La Réunion, lors de l'examen du dossier sur l'immigration rodriguaise de 1933, aux Archives de La Réunion, nous (Florence Callandre et Christian Barat) avons appris dans la lettre que le chef du service de l'Immigration, R. Legras, a écrit pour le Gouverneur et par ordre au président du Syndicat des employeurs de main-d'œuvre agricole de la Réunion, le 9 avril 1934, que Gervais Mercure était avec François Romuald au nombre de ceux qui avait quitté l'Établissement de Stella à Saint-Leu. Dans la lettre adressée par le même R. Legras, le même jour, au consul britannique, nous apprenons que l'embarquement de François Romuald et Gervais Mercure, étaient au nombre des immigrants dont le départ pour Rodrigues était prévu sur le *Tasman*, le 12 avril 1934.

50 Samedi 15 décembre, Noël Allas nous a aussi parlé de Gervais Mercure :

« Pendant que les Rodriguais manifestaient à La Réunion contre les mauvais traitements, à Rodrigues 2 000 personnes se sont mobilisées et se sont dirigées vers Port Mathurin en juin 1934 pour aller prendre de force le magistrat Raoul Brouard qui jugeait les affaires en cours pour le traîner sur le Norvégien et le faire retourner à Maurice. Il y a eu l'intervention de la police mauricienne. C'était mené par les frères Mercure, Henri et Gervais Mercure. »

51 Le récit de Noël Allas demande vérification. Nous avons indiqué *supra* que l'embarquement de Gervais Mercure était prévu pour le 12 avril 1934 sur le *Tasman*. S'il

avait embarqué et était arrivé à Rodrigues, il aurait pu participer à cette manifestation contre Brouart dont parle Noël Allas. Mais en continuant notre lecture des lettres conservées aux Archives de La Réunion, nous avons retrouvé, à notre grande surprise, le même Gervais Mercure n° 189, au nombre des engagés rodriguais pris en subsistance par le Gouvernement, dans la lettre que, le 5 avril 1935, le gouverneur de La Réunion écrit à Monsieur le Consul de sa Majesté britannique à Saint-Denis (Immigration 261), preuve qu'il était sans doute encore à La Réunion et ne pouvait pas être à Rodrigues en juin 1934.

- 52 Le vendredi 5 avril 1935, le gouverneur de La Réunion écrit à Monsieur le Consul de sa Majesté britannique à Saint-Denis (Immigration n° 261)²⁰ :

Monsieur le Consul,
 J'ai l'honneur de vous faire connaître que les engagistes des immigrants dont les noms suivent :

- Alexandre Casimir n° 216
- Roger Milazar n° 217
- Roger Edouard n° 154
- Léonce Alphonse n° 253
- Alexandre Roussety n° 358
- Urfide Roussety n° 350
- Roger Raphaël n° 145
- Achille Calamel n° 171
- Jean Emmanuel n° 139
- Gervais Mercure n° 189²¹

N'ayant pas rempli les obligations prévues aux articles 13 et 14 du contrat qui leur a été transféré, le gouvernement de La Réunion s'est substitué à eux en prenant en subsistance les Rodriguais cités ci-dessus.
 Veuillez agréer, monsieur le Consul, l'assurance de ma haute considération.
 Signé : A. Choteau »

Ben Gontran :

« Ceux qui sont retournés avec leurs parents, tout naturellement, quand ils ont atteint l'âge de 60 ans, ils se sont rendus compte qu'ils ne pouvaient pas toucher la pension de vieillesse ici normalement. Ils ont fait alors des démarches pour savoir dans quelle mairie ils étaient déclarés à La Réunion. Et c'est Jean-Pierre La Selve, notre ami ethnomusicologue de La Réunion, qui a fait des démarches pour avoir leurs actes de naissance pour qu'ils prouvent qu'ils avaient bien 60 ans. C'étaient ceux qui étaient nés par hasard à La Réunion en 1933 ou peu après. Adrien Albert installé à l'Anse Nicolas a été dans ce cas. »

- 53 Nous avons retrouvé la trace de quatre engagés au nom d'Albert dans les lettres conservées aux Archives de La Réunion dont nous ignorons le lien de parenté avec Adrien Albert : Spéville Albert n° 368 (Établissement de Beaufonds), Hudgé Albert n° 89 (Établissement de Beaufonds), Romier Albert n° 293 (Propriété de Villèle à Saint Gilles les Hauts), Cyril Albert n° 295 (Bois Rouge, Cambuston).

Le 18 décembre 2012, Père Milazarre, prêtre de l'église Saint-Gabriel, nous parle à son tour des engagés de La Réunion :

« J'ai lu un article de Benoît Jolicœur sur les engagés de La Réunion, sur une dame de 103 ans qui n'a toujours pas la nationalité française. J'ai une tante qui aimait bien raconter des histoires de ces engagés à La Réunion. Elle ne savait ni lire ni écrire, mais elle parlait souvent de parents, Guillaume, Martin, Henriette et elle disait qu'il y a eu le choléra ou une histoire de fièvre²² et beaucoup sont retournés ici ou morts à La Réunion. Ma tante parlait de l'île Bourbon. Elle ne pouvait pas inventer ça. Elle s'appelait Christina Manan et est décédée en février dernier. Elle transmettait ce que lui avaient raconté ses parents à propos de ceux qui étaient partis travailler dans la canne à sucre. Le père de ma tante s'appelait Emmanuel Henriette, mais il

n'est pas allé à La Réunion. Il s'agissait probablement de Guillaume, ceux du côté de sa mère. Elle parlait d'une fièvre qui avait fait mourir bon nombre d'entre eux à La Réunion et à Rodrigues à leur retour. »

- 54 Le samedi 20 janvier 1934, pour le gouverneur et par ordre, le chef du service de l'Immigration écrit à Monsieur Armand Barau - Sainte-Marie (Immigration n° 33²³) :

Monsieur,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la situation de vos employés Rodriguais :

Manan Henri n° 343

Manan Noé n. 341

Manan Anselme n° 344

Luicelle Janire n° 135

Donnelle Hortense n° 89

Haris Hortense n° 61

Harisson Momus n° 76

Hachard Lévèque n° 15

Elie Jolicoeur n° 159

Dominique Moussa n° 150

qui se trouvent actuellement hors de votre propriété et sont une cause de trouble pour l'ordre public.

Je crois devoir vous rappeler les dispositions des articles 13 et 14 du contrat que je vous ai transféré et que je reproduis ci-dessous :

Article 13 - "Au cas où ce contrat viendrait à cesser et à être résolu avant sa date d'expiration pour quelque cause que ce soit, le dit employeur s'engage à entretenir à ses frais le dit émigrant et sa famille jusqu'à l'embarquement et à payer les frais de rapatriement à Rodrigues."

Article 14 - "Le dit employeur s'engage à notifier au Consul britannique à La Réunion ou, au cas où il n'y aurait pas de consul, au gouvernement de Maurice, la rupture du présent contrat avant sa date d'expiration."

Il vous appartient de prendre toutes dispositions utiles pour remplir toutes ces obligations.

Si vous ne le faites pas, la colonie se substituera à vous sous toutes réserves que de droit

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

Signé : Pour le Gouverneur et par ordre

le Chef du service de l'immigration

R. Legras. »

- 55 Monsieur Ally Goolam Hossen, né le 25 avril 1934, propriétaire d'un musée de la marine à Port-Louis à Maurice, nous a reçus à son domicile à Accacia, le 14 décembre 2012 :

« Mon papa était un musulman de l'Inde et a épousé une femme très blanche ; il était jardinier et il prit dans le jardin une rose avec qui il a fait un joli garçon comme moi. Ma maman était une fille Rose. Elle était fille d'un charpentier. »

- 56 Étaient présents son épouse Chantale Rose et sa cousine Louise Gita Albert. Fille de Cyril Albert, cette dernière est partie à La Réunion quand elle avait 5 ans, parce que son père allait travailler là-bas ; un de ses frères est né à La Réunion. Interrogée par Chantale, Gita répond : « *Parin, Marène, tout La Réunion. Mo parin Benoît. Marène mo pa tro konèt.* » Chantale précise qu'elle se souvient bien du goût des letchis de La Réunion, inoubliables : « *Ankor mazinèn gou letsi. Inoubliab.* »

- 57 Anita Dasseau²⁴, née le 6 novembre 1915, est la dernière d'une fratrie de trois enfants, deux fils puis une fille. Elle est la fille de Hong King Dreve Dasseau, un médecin *shinoi* vraisemblablement installé à Sainte-Suzanne et marié à Marie-Augustina Rivière, une créole blanche de La Réunion. Nous savons qu'Anita était sévèrement gardée et punie par

son père quand elle essayait de prendre quelques libertés. Un jour, fin 1933 ou début 1934, elle rencontre à la rivière²⁵ Ternel Félicité, un engagé rodriguais, qui la trouve à son goût et tente de la circonvenir. Le Rodriguais est fermement décidé à l'emmener avec lui dans son île. Pour cela, il n'hésite pas à lui faire miroiter un eldorado. Il lui fait croire que ses parents possèdent une « boutique », des troupeaux, des terres, là-bas à Rodrigues et qu'il a été trompé par les engagistes réunionnais et pense rentrer chez lui au plus vite. Pour appuyer ses dires et ne sachant ni lire ni écrire, il demande à un camarade de rédiger une lettre pour ses parents et place dans l'enveloppe une deuxième lettre écrite par ce même camarade, contenant des supplications lui intimant de revenir au pays gérer boutique, troupeaux et bateau de pêche. Il demande à son père de lui réexpédier cette deuxième lettre de Rodrigues vers La Réunion. Son père obtempère et Ternel demande à Anita de lui lire la lettre parce que lui-même ne sait pas lire. D'après Ally Goolam Hossen, cette lettre disait :

« Cher enfant, nous avons des problèmes ici. Il vaut mieux que tu quittes La Réunion et que tu retournes. À la boutique, il n'y a personne pour s'en occuper. Les animaux que j'ai, une partie d'entre eux crèvent de faim. Il y en a d'autres qui partent à la mer... Tu sais notre fortune va finir comme ça. Quand je fais la pêche au filet, les pêcheurs volent le poisson, et tout ça. Nos maisons, les locataires ne paient pas. Le bétail que nous avons, parfois on vole dans le troupeau. Quand le temps est mauvais, le bétail va sur le récif et à la marée montante... Mon fils, retourne chez nous, il y a un trésor. »

- 58 Anita se laisse séduire et se retrouve très vite « en voie de famille ». Terrifiée par la réaction de son père, elle quitte La Réunion avec son amoureux sur l'un des navires de la KPM sur lesquels sont rapatriés les engagés, probablement le *Tasman*, en avril 1934. Passagère clandestine, elle est protégée et cachée à bord du bateau par les autres Rodriguais. Une fois à Rodrigues, elle débarque à Port-Mathurin et marche avec Ternel jusqu'à Baie Diamant. Durant le trajet, celui-ci ne trouve toujours pas le courage de lui dire la vérité et persiste à lui faire prendre des vessies pour des lanternes :

« Tu vois ces cabris, là-haut ? Ils sont à moi... Cette terre-là ? À moi aussi... On va à la maison, chez nous. — “Ousa i lé ta mézon don ?”, s'inquiète Anita. — “La joli mézon laba deryèr la kolinn.” Et puis ils marchaient comme ça. Ils arrivent chez une tante et la fille demande un café. “Ah non, à Rodrigues, nou boir dité. Maintenant Chérie, on va chez nous. Suis-moi. Le bétail que tu vois là est à nous. Ces cabris, là sur la montagne sont à nous.” »

- 59 Quand Alli Goolam Hossen nous racontait cet épisode, nous nous serions presque crus dans le conte du Chat botté. Arrivés dans une sorte de hangar, une mesure, Ternel dit à Anita : « *Nous allons nous reposer ici, si tu veux bien, en attendant d'aller chez nous.* » En fait, il s'agissait de sa case ! Adieu veaux, vaches, cochons. Anita était arrivée.
- 60 Aujourd'hui, elle est à la charge de Marthe, une de ses filles qui l'héberge à Baie Diamant. Nous les avons rencontrées fin décembre 2012, alors qu'elle était âgée de 97 ans. Marthe nous a raconté que sa maman avait mis plus de quatre ans avant de se résoudre à la vie qu'elle menait : « *Elle s'est résignée après son quatrième enfant.* » Pas d'école pour ses enfants, loin de tout avec pour seule distraction sa vie de famille et quelques fêtes au son de l'accordéon. Ternel et Anita eurent onze enfants. Marthe explique que lorsque Ternel partait pêcher, il faisait dormir sa femme entre ses deux parents tellement il craignait qu'elle ne s'échappe. Il la « protégeait » des voisins qui l'auraient traitée en étrangère, respectant les règles de l'hospitalité créole, en refusant qu'elle fasse tout travail extérieur et la soulageait de bon nombre de tâches domestiques pour qu'elle se sente bien avec lui, avec eux. « *C'était un bon mari...* ». Anita chante tantôt *Riquita jolie fleur de Java*, dont les

paroles (voir doc. annexe) résumant à merveille son histoire, mais elle chante aussi parfois *J'étais heureuse en famille...* Parmi leurs onze enfants, Anita a enseigné la lecture et l'écriture seulement à quelques-uns de ses garçons. Elle servait de temps à autre d'écrivain public pour des amis ou pour un voisin puisqu'elle avait reçu une éducation sur son île natale. Un évêque mauricien servira plus tard d'intermédiaire pour renouer Anita à sa famille réunionnaise en amenant quelques cadeaux, des étoffes pour faire des robes et des vêtements aux enfants, mais, extrêmement pauvre et exclue, elle ne rendra plus jamais visite à ses parents. À l'âge de 87 ans, alors que ses enfants et petits-enfants étaient absents du foyer et veuve de surcroît, elle reçut la visite de deux de ses neveux réunionnais particulièrement malhonnêtes, qui lui ont fait signer un document rédigé en anglais stipulant qu'elle renonçait à sa part d'héritage à La Réunion, chose qu'elle a compris plus tard... Aujourd'hui, aveugle, à la charge de Marthe, elle dort dans une petite case en tôle, inondable en période de pluie, de 4 m².

*

- 61 Nous voudrions souligner surtout que l'engagisme rodriguais a provoqué des renversements structureaux inattendus. À l'inverse de cet exemple de « descente » sociale, les enfants de Marie-Rose Prudence, bonne de la famille de Châteauvieux à Saint-Pierre, qui explique qu'elle a profité des livres et magazines de ses « maîtres », ont tous une situation professionnelle stable et une maîtrise du français exceptionnelle.
- 62 Au final, même si la brièveté et surtout l'éloignement dans le temps de cet engagisme de 1933 ont transformé notre enquête ethnographique en une véritable quête archéologique de la mémoire, son ethnohistoire a été passionnante à construire, qu'il s'agisse des entretiens sur le terrain ou des lectures des documents d'archives. Elle n'est évidemment pas exhaustive et il y aurait bon nombre de Rodriguais à rencontrer pour la compléter. Elle aura aussi confirmé, s'il en était besoin, la justesse du regard anthropologique, qui accorde toute son importance à la complémentarité de la culture et de l'inné. Destins croisés de deux centenaires : Béatrice Roussety, la Rodriguaise, est imprégnée de culture réunionnaise et parle le créole réunionnais ; Anita Dasseau, la Réunionnaise, est imprégnée de culture rodriguaise et parle le créole rodriguais.

BIBLIOGRAPHIE

BARAT C. et ROBERT R., 1990, *Dictionnaire illustré de La Réunion*, Paris, Diffusion culturelle de France.

BERTHELOT L., 2002, *La Petite Mascareigne. Aspects de l'histoire de Rodrigues*, Port-Louis, Centre culturel africain, Centre Nelson Mandela pour la culture africaine.

BERTHELOT L., 2009, *Une île affranchie, Abrégé de l'histoire de Rodrigues*, Ile Maurice, Assemblée régionale de Rodrigues, Impression Alfran, Terre rouge.

FUMA S., 2008, « Le premier toit pour la plupart des nouveaux arrivants », dans : P. Eve et S. Fuma, *Les lazarets à La Réunion entre histoires et histoire*, Saint-André (La Réunion), Océan Éditions, pp. 227-240.

GONTRAN B., 2007, « *Sir Ben... Raconte Rodrigue* », ZM Edisyon, Impr. et papeterie commerciale (IPC) Ltée, Ile Maurice.

MOREAU C., 2002, *L'histoire maritime de l'île Rodrigues*, 2^e éd., Mauritius Printing Specialists Ltd (1^e éd. 1999, Arts graphiques modernes), coll. « Le Solitaire ».

NAGAPEN A., 1990, *Cinquantième anniversaire de notre « Cathédrale », Saint-Gabriel, Rodrigues, 1939-1989*, High Quality Press Maurice.

ANNEXES

Riquita

(Paroles : E. Dumont ; musique : F.L. Benech, 1926 ; interprété par Georgette Plana)

À Java il était né
 Une poupée,
 Une poupée si jolie
 Qu'on eut dit
 Un bijou ou un joujou
 Qu'on adore et qui rend fou.
 Un étranger en passant,
 La voyant,
 Lui dit : Viens donc à Paris
 Ma jolie !
 Les plaisirs et les désirs
 Te feront reine ou démon !

Riquita,
 Jolie fleur de Java,
 Viens danser,
 Viens donner des baisers.
 Tes grands yeux langoureux ensorcellent,
 Ton doux chant émouvant nous appelle
 Riquita joli rêve d'amour
 On voudrait te garder pour toujours !

Et tout Paris acclama
 Riquita !
 Elle vie dans la folie
 De l'orgie.
 Un regard de ses beaux yeux
 Fait d'un homme un malheureux !
 À tout le monde, elle se promet
 Et jamais
 Son cœur n'a pu se donner
 Ni aimer

Elle rit, quand vous pleurez,
Elle pleure quand vous chantez !

Etranger, toi qui m'as dit
Qu'à Paris
Je trouverais le bonheur,
Moi, j'en meurs !
J'ai gardé la nostalgie,
Du ciel bleu de mon pays
Ah ! ce qu'ils m'ont fait souffrir,
Vos plaisirs !
Laissez-moi, je veux partir
Ou mourir
Cette nuit, un ange blond
M'a chanté votre chanson !

NOTES

1. ADR Immigration n° 59.
2. Cf. *infra*. lettre du 21 février 1934, que le chef de service de l'Immigration a écrite au gouverneur de La Réunion (Immigration n° 59).
3. *Une Île Affranchie* est le titre du livre de Lilian Berthelot, publié dans le cadre du 7e anniversaire de l'autonomie de Rodrigues. Commandité par l'Assemblée régionale de Rodrigues, il est sorti à un moment où beaucoup de questions étaient soulevées sur le développement de l'île ainsi que ses relations politiques avec Maurice.
4. L'auteur des télégrammes a écrit « Marquez » (espagnol) au lieu de « Marques » (portugais). Lourenço Marques, capitale du Mozambique, est devenu Maputo en 1976. C'est l'un des rares ports naturels en eau profonde de l'Afrique australe.
5. Du malgache *antaka* (*Dolichos lablab*). Cette plante était autrefois cultivée à La Réunion ; les gousses séchées étaient cuites entières et données aux animaux (Barat et Robert 1990 : I, 57).
6. Au cours de nos recherches aux Archives de La Réunion, nous avons trouvé un Gabriel Azie à Stella : la lettre que le chef du service de l'Immigration, R. Legras, a écrite pour le Gouverneur et p.o. (pour ordre) le 9 avril 1934, au président du Syndicat des employeurs de main-d'œuvre agricole de la Réunion.
7. Cf. la lettre du service de l'Immigration n° 103, du 19 avril 1934, *infra*.
8. Terme créole d'origine indienne, sac de jute.
9. F. Callandre et C. Barat, anthropologues, corédacteurs de cet article d'ethnohistoire des engagés de Rodrigues à La Réunion et réalisateurs d'un deuxième film documentaire s'y rapportant.
10. *Mémoires des Lazarets de la Grande Chaloupe 1/4, Detroi Rodrigé 1933, Soisant dizuit an aprè*, un reportage ethno-historique de F. Callandre-Barat et C. Barat, réalisé de juillet à novembre 2011.
11. C'est encore une pratique courante pour une famille rodriguaise d'élever un cochon dans sa cour en ce début du XXI^e siècle. Nous avons pu en voir un, en 2010, à Port sud-est, élevé à proximité de la case, attaché au tronc d'un arbre par une corde.
12. Les conditions de vie devaient être à cette époque extrêmement difficiles à Rodrigues.

13. Les *sirdar*, à Maurice, sont les *commandeurs*, *komander*, de La Réunion, autrement dit les chefs d'équipes.
14. Texte gravé sur une plaque commémorative de la pose de la première pierre : « *Ministry of arts and Culture. Nelson Mandela for African Culture. This foundation stone was layed by H.E. MR. Nelson R. Mandela, President of the Republik of South Africa in the presence of Dr. The Hon. Navinchandra Ramgoolam Prime Minister of the Republik of Mauritius and Hon. Joseph Tsang Mang Kin Minister of Arts and Culture on Saturday 12 September 1998.* »
15. Voir aussi Im n° 39, Syndicat n° 46, Consul n° 76.
16. Voir aussi Im n° 41, Syndicat n° 46, Consul n° 76.
17. « *Ce prêtre catholique anglais de Liverpool, avec sa voix nasillarde, était à Rodrigues depuis décembre 1941. Il était venu pour trois mois. Il y resta trente ans* » (Gontran 2007 : 129).
18. De l'anglais « *surname* », nom de famille.
19. Cf. témoignage de Ben Gontran *infra*.
20. Voir aussi Syndicat n° 260.
21. Voir aussi Syndicat n° 260 ; mais aussi, en avril 1934 : Im n° 197, Im n° 198, Syndicat 262.
22. « *Rodrigues n'est pas un pays de fièvre. Jusqu'ici, le paludisme est inconnu. Par contre, les cyclones, les chenilles, les escargots et la lèpre s'y concentrent à qui mieux mieux.* »
23. Voir aussi Im n° 43, Syndicat n° 46, Consul n° 76.
24. Afin de révéler de la manière la plus fiable l'histoire d'Anita Mery Dasseau, épouse Félicité, nous avons croisé trois témoignages, celui de Marthe, une de ses filles, celui de Monsieur Alli Goolam Hossen, un de ses voisins, et celui d'Anita elle-même qui a aujourd'hui 97 ans.
25. Nous supposons qu'elle y allait en compagnie de sa *nénette* ou de ses frères aînés parce qu'il est difficile d'imaginer en 1933 une jeune fille, seule, à la rivière.

RÉSUMÉS

Suite à des négociations menées entre les colons réunionnais et l'autorité britannique, plusieurs centaines de Rodriguais ont été recrutés, en 1933, pour travailler dans les plantations de canne à sucre et les établissements sucriers, dans la colonie de La Réunion. La majeure partie de ces engagés rodriguais, une fois confrontés aux réalités de la vie à La Réunion, déchantèrent. Du début de l'année 1934 à la fin de l'année 1935, ils ont réclamé leur rapatriement à Rodrigues. Peu nombreux sont ceux qui sont restés à La Réunion. Nous avons recueilli, sur le « terrain » réunionnais et rodriguais, des petits bouts d'histoires de vie, quelques souvenirs familiaux, de brèves anecdotes, des bribes de tradition orale auprès de survivants ou descendants de ces engagés. Les auteurs proposent ici une lecture historique de l'échec de cette immigration rodriguaise et une ethnographie de ses traces sur le « terrain » réunionnais et rodriguais.

Following the negotiations led between the Reunion colonists and the British authorities, several hundreds of Rodriguese were recruited in 1933 to work in sugar plantations and sugar-producing

factories in Reunion colony. The major part of these indentured people, once confronted with the realities of life in Reunion became disappointed. From the beginning of 1934 till the end of 1935, they claimed to be sent back to Rodrigues. Not many of them stayed in Reunion Island. The authors of this article collected, on the Réunion and Rodrigues terrains, fragments of life and family recollections, brief anecdotes, sections of oral tradition from survivors or descendants of these indentured labourers. They propose here a historical reading of the failure of this Rodriguese immigration and an ethnography of its track on the Reunionese and Rodriguese « fieldworks ».

INDEX

Mots-clés : engagisme, interculturalité

Keywords : Rodrigues Island, La Réunion Island, Indenture, Interculturality

Thèmes : ethnohistoire

Index géographique : Rodrigues (île)

AUTEURS

FLORENCE CALLANDRE

Maître de conférences, Université de La Réunion, Croima, Inalco <mailto:flotipay@wanadoo.fr>

CHRISTIAN BARAT

Professeur émérite d'anthropologie, Université de La Réunion, Croima, Inalco
manava.barat@wanadoo.fr